



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2017

n° 14-2017

BUDGET 2017 Décision Modificative n° 1

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, sous la présidence de **M. André DENOT**, conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, **JEUDI 29 JUIN 2017 à 16 h, au POLE HIPPIQUE**, salle de réunion du Centre équestre, sur convocation du 15 juin 2017.

Selon l'article 10 des statuts, le quorum est atteint lorsque le nombre de membres présents s'élève à 5. Le quorum est atteint avec **6 membres titulaires et 1 membre suppléant** ayant voix délibérative.

ETAIENT PRÉSENTS :

Conseil régional de Normandie

Mme Malika CHERRIERE	Titulaire
M. Jacques GAILLARD	Titulaire
M. Pascal MARIE	Titulaire

Conseil départemental de la Manche

M. Jean-Claude BRAUD	Titulaire
M. François BRIERE	Titulaire
M. André DENOT	Titulaire
Mme Marie-Pierre FAUVEL	Suppléante

ETAIENT EXCUSES :

Conseil régional de Normandie

M. Jean-Manuel COUSIN	Titulaire
------------------------------	-----------

Conseil département de la Manche

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Titulaire
-----------------------------------	-----------

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du président et les éléments y figurant,

Vu le transfert de la gestion du centre équestre à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu le prévisionnel des dépenses et des recettes pour le fonctionnement du centre équestre à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical vote la décision modificative n°1 au Budget 2017 du Syndicat Mixte du Pôle Hippique qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

1°/ Dépenses :

Charges à caractère général	39 350.00 €
Charges de personnel et frais assimilés	85 250.00 €
Charges de gestion courante (redevances pour concession, licences...)	6 000.00 €
	130 600.00 €

2°/ Recettes :

Redevances à caractère sportif, de loisirs....	75 600,00 €
<i>Section sportive scolaire : 1er trimestre 2017/2018</i>	
Participation des familles	6 700,00 €
Participation établissements scolaires (lycée)	2 300,00 €
Recettes licences	6 000,00 €
Participation de l'Etat (Contrats aidés)	15 000,00 €
Participation statutaire Saint-Lô Agglo	25 000,00 €
	130 600,00 €



Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT